

1^{ERE} RENCONTRE 2024-2025 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 6 juin 2024 9h00 à 15h25	Resto Pub Ryna 4300 boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 6N1 418 833-8677	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Véronique Brochu Marie Brousseau Dave Chouinard Jonathan Grandmont Jean-Claude Marcoux (jusqu'à 13h) Yvon Marcoux Pablo M. Rousseau (jusqu'à 13h) Geneviève Paré Gilles Paquet Martin Paulette Nicolas Pinceloup Daniel Racine Mathieu Turcotte	Organisme de bassin versant (COBARIC) Acéricultrice (Appalaches) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) BGA, volume feuillu (Domtar) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur (Beauce) MRC (MRC de Lotbinière) MRC (MRC de L'Islet) ZEC (ZEC Jaro) Conseil régional de l'environnement (CRECA) Communautés autochtones (W8banaki) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Anthony Drouin Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Tessier	Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
	INVITÉS	
	Lucie Thibodeau (de 10h15-11h30)	MRNF, ingénieure forestière (DGFo)

PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Martin Béland Steve Cadorette Hugo Matte	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Acériculteur (Lotbinière) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace	9 h 00 – 9 h 10
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Elle souligne la présence nouvelle de Mme Shona-Gabrielle Bélanger, à titre de personne-ressource faunique ainsi que celle de M. Anthony Drouin, en remplacement de M. Mathieu Béland comme personne-ressource en environnement. Elle explique également que le W8banaki est en démarche actuellement pour changer son siège de personne-ressource pour un siège de délégué. M. Nicolas Pinceloup demeure le représentant.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quelles sont vos vacances idéales ? ».</p>		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 10 – 9 h 13
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant (voir la Présentation TGIRT 2024_06_06):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Présentation de la PRAN 2024-2025 pour l'UA 121-71 6) Présentation des résultats du PAC sur les peuplements rares 7) Changements climatiques : portraits pour Chaudière-Appalaches 8) Suivi sur le dossier acéricole 9) Suivi des PAC non abordés pendant la rencontre : <ol style="list-style-type: none"> a) PAC sur le nerprun dans la FSL b) PAC sur les FHVC c) PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D 10) Bilan des objectifs annuels 2023-2024 11) Atelier pour l'identification des objectifs annuels 2024-2025 12) Adoption du calendrier des prochaines rencontres 13) Points d'information <ol style="list-style-type: none"> a) Groupe de travail sur les Nerpruns b) Dépotoir illicite à St-Cyrille c) Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt d) Renouvellement du PADF 		

14) Sondage de satisfaction

15) Fin de la rencontre

M. Martin Paulette souhaite ajouter un point d'information en 13e) concernant l'attribution de volume de bois de cèdre à une nouvelle entreprise.

DEC_2024-06-06_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre

9 h 13 – 9 h 15

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 15 février 2024 a été transmise aux membres par courrier électronique le 29 mai, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

M. Jean-Claude Marcoux propose l'approbation du compte-rendu, Mme Marie Brousseau appuie.

DEC_2024-06-06_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre

9 h 15 – 9 h 20

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 12, page 11, concernant la demande de l'AF2R pour être observateur à la TGIRT pour quelques rencontres : Mme Amélie Denoncourt a discuté avec Mme Julie Molard, DG de l'AF2R, et l'a référé aux rapports annuels de la TGIRT pour en apprendre plus sur les enjeux régionaux. Elle a également suggéré à Mme Molard un arrimage avec le Bureau de coordination des TLGIRT concernant le désir de l'AF2R de développer une offre de formations pour les membres de la TGIRT, comme c'est quelque chose déjà envisagé par le BCTLGIRT. Une présentation de l'AF2R, suivi d'une discussion, pourrait être pertinente pour connaître les besoins en éducation forestière des acteurs du milieu éventuellement.
 - Point 13a, page 11, concernant la consultation de la TGIRT sur l'ajout d'un chemin dans le secteur de Tourville : M. Jason Lamontagne mentionne avoir reçu seulement une demande d'information à ce sujet, et aucun commentaire.
 - Point 13e, page 12, concernant l'Assemblée des partenaires : Mme Amélie Denoncourt explique que l'Assemblée prévue en juin est reportée à une date ultérieure, comme elle souhaite d'abord compléter la rédaction du rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT avant d'en présenter le contenu aux partenaires.
-

05 Présentation de la PRAN 2024-2025 pour l'UA 121-71**9 h 20 – 9 h 40**

M. Jason Lamontagne présente la Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN) prévue pour l'année 2024-2025 en forêt publique en Chaudière-Appalaches.

(voir la [Présentation JLamontagne PRAN 2024-2025 12171 2024-06-06](#))

M. Lamontagne souligne que la PRAN n'est pas encore autorisée pour l'instant. Elle devrait l'être dans une semaine ou deux. Les cartes et les fichiers de forme de la Programmation annuelle des activités de récolte autorisée (PRANA) pour 2024-2025 seront alors rendus disponibles aux membres de la TGIRT.

Faire parvenir les shapefiles et les cartes de la PRANA (Jason Lamontagne, juin 2024)

Les polygones identifiés comme des chantiers BMMB (en hachuré) sont des chantiers déjà vendus lors des enchères des dernières années ; il s'agit donc de chantiers qui ont de fortes chances d'être récoltés en 2024-2025, sans que ce ne soit garanti cependant.

M. Lamontagne présente tour à tour les différents secteurs de la région. Les membres posent des questions et les précisions suivantes sont apportées :

- Dans le Parc régional du Massif du Sud, un tracé des sentiers projetés, devant éventuellement faire l'objet d'une demande officielle au secteur Territoire, a été envoyé à M. Lamontagne. L'entente d'harmonisation du Parc du Massif du Sud ne peut toutefois pas s'y appliquer, comme les sentiers n'ont pas encore été autorisés.
- Dans le secteur Daaquam, certains peuplements visés par la PRAN 2024-2025 faisaient partie des aires protégées candidates de Gestion Forap (dans le cadre de la certification FSC) et avaient obtenu une protection administrative d'avril 2018 à mars 2023. Cette protection est tombée depuis. Le CRECA n'est pas d'accord avec l'abandon de la protection.
- Dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, le CRECA précise qu'un secteur près du ruisseau des Cèdres a été signalé au MELCCFP comme suggestion d'agrandissement de la délimitation de la réserve de biodiversité projetée. M. Lamontagne n'en a pas été informé par le MELCCFP.
- Les OBV seraient intéressés à connaître les secteurs où de la réfection de chemin a été faite pour mettre à jour le portrait des ponts et ponceaux nécessitant une réfection (selon l'hypothèse que les chemins réfectés ont donc des ponceaux aux normes). L'UG est informée des tronçons réellement réfectés par les BGA et du positionnement des plus gros ponceaux et ponts, mais pas du positionnement des petits ponceaux. Il sera possible pour l'UG de fournir les informations disponibles aux OBV à leur demande.

06 Présentation des résultats du PAC sur les peuplements rares**9 h 40 – 10 h 13**

M. Martin Paulette présente les résultats d'inventaires de peuplements rares et les recommandations qui en découlent (voir la [Présentation MPaulette Type-éco-rares_2024-06-06](#)).

Il débute en rappelant que l'enjeu de la conservation des peuplements matures sur types écologiques rares et à composition rare a fait l'objet d'une fiche enjeu solution qui paraît dans le PAFIT 2023-2028. Un projet d'acquisition de connaissances avait alors été approuvé par la TGIRT pour faire des inventaires de peuplements à type écologique rare.

Une première étape a permis de sélectionner 73 peuplements à partir des cartes écoforestières selon les critères suivants :

- Type écologique rare (moins de 1 % des terres publiques de la région)
- Mature (plus de 60 ans)
- Représentatif (forêt composée d'espèces habituelles à maturité pour le type écologique recherché)
- Non exploité
- De 5 ha ou plus

Ensuite :

- Parmi ces 73, 25 peuplements ont été retenus pour l'inventaire, car ils étaient prévus au PAFIO et étaient plus accessibles ;
- Parmi ces 25, 23 peuplements ont finalement été inventoriés ;
- Parmi ces 23, 18 peuplements se sont avérés d'un type écologique rare ;
- Parmi les 5 peuplements restants, 3 peuplements (pas d'un type écologique rare) sont des marécages arborés riverains (MAR ; protégés par le RADF) ;
- De plus, 7 peuplements dans la Seigneurie de Lotbinière avaient été inventoriés par le passé, les données permettant d'avérer qu'il s'agit de peuplements à type écologique rare.

Les constats sont que :

- En consultant la couche LiDAR, plusieurs peuplements à type écologique rare sont aussi des MAR protégés par le RADF ;
- Les MAR sont difficiles à identifier clairement parce qu'ils sont très variables en drainage au sein du même peuplement ;
- Le CRECA aimerait valider avec le MRNF la méthode d'inventaire des MAR.

Les recommandations sont de :

- 1) Exclure de l'exploitation les 28 peuplements identifiés pour leur intérêt pour la conservation en attendant de leur trouver un statut d'aire protégée ;
 - 2) Dans une phase 2, inventorier en priorité 12 peuplements identifiés pour leur intérêt et les menaces qui pèsent sur eux ;
 - 3) Convenir d'une méthode d'inventaire des MAR avec le MRNF avant que ce dernier inventorie 13 peuplements de type écologique rare ;
 - 4) Créer de nouvelles aires protégées (EFE ou autre) à partir de groupes de peuplements à type écologique rare (voir les diapositives 12 à 17) ;
 - 5) Protéger les vieux peuplements à structure complexe.
-

<p>Les membres de la TGIRT posent des questions et font des commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est question de peuplements identifiés par le CRECA qui seraient en superposition avec des demandes d'agrandissement d'érablière dans Lotbinière et un projet de développement récréotouristique (tyrolienne) au Massif du Sud. Des validations sont à faire ; - Des inventaires sur l'état de santé des frênes noirs ont été réalisés par le W8banaki dans Lotbinière et des informations pourraient être partagées. 	<p>Vérifier superposition peuplements rares avec demandes d'agrandissement d'érablière et projet tyrolienne (CRECA et MRNF)</p>
--	---

07 Changements climatiques : portraits pour Chaudière-Appalaches

10 h 30 – 11 h 20

Mme Lucie Thibodeau commence le transfert de connaissances sur les changements climatiques à la TGIRT, en présentant un portrait climatique et la vulnérabilité des essences pour la région.

(voir la [Présentation LThibodeau CC portraitsR12 2024-06-06](#))

Elle précise qu'il s'agit d'une première étape de transfert de connaissance, dans le cadre d'une démarche régionale qui n'est pas issue des orientations provinciales, puisque la *Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques* n'est pas officialisée pour le moment.

Les principaux éléments d'information à retenir sont :

- L'augmentation de la température se fait de façon inégale sur la planète, les territoires près des pôles étant plus affectés que ceux près de l'équateur ;
 - Ouranos, le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatique, a développé un outil en ligne permettant à tous de produire des portraits climatiques selon l'horizon de temps, l'échelle spatiale, et le type de scénario d'émissions de GES (modérées, élevées, très élevées) désirés : <https://www.ouranos.ca/fr/portraits-climatiques> ;
 - Les grandes tendances climatiques pour la région sont des températures annuelles moyennes plus chaudes, des précipitations légèrement plus importantes, mais surtout selon un régime différent, plus de jours au-dessus de 0°C et une légère diminution de la fréquence des épisodes de gel-dégel ;
 - Les principaux effets potentiels attendus pour le territoire forestier de la région sont le dépérissement et la mésadaptation des peuplements, l'augmentation des insectes et maladies, ainsi que l'augmentation des coups d'eau ;
 - La direction de la recherche forestière (DRF) du MRNF a développé un outil en ligne permettant à tous de simuler le devenir des habitats des différentes essences forestières sous l'influence des changements climatiques : <https://mrf-drf.shinyapps.io/devenir/>.
 - Les résultats de ces simulations sont présentés des diapositives 17 à 26 pour les essences vedettes de la région (érables, épinettes, bouleaux, chêne rouge), plus le sapin et le peuplier baumier, selon un scénario pessimiste et 2 horizons de temps.
-

Les membres de la TGIRT posent des questions et font des commentaires. Puis on rappelle l'existence d'un guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques produit par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et ses partenaires : <https://crecq.qc.ca/sylvi-ccc/>.

08 Suivi sur le dossier acéricole
11 h 20 – 11 h 35

M. Sylvain Lamontagne informe les membres de l'état d'avancement de différents sous-dossiers en lien avec le grand dossier acéricole (voir la [Présentation SLamontagne Dossier acéricole 2024-06-06](#)).

M. Lamontagne informe d'abord les membres de la TGIRT que le MRNF a reçu une mise à jour de l'avis 2022 du MELCCFP (secteur Faune) concernant le développement des activités acéricoles sur le territoire de la Zec Jaro ; il y a maintenant une ouverture à permettre l'acériculture en dehors du ravage de cerf de Virginie. Le MRNF doit donc consulter les membres de la TGIRT pour des secteurs totalisant 40 ha (superficie brute, non analysée par le MRNF encore). Ces secteurs sont uniquement situés dans la Zec Jaro, comme une consultation a été réalisée pour le reste du territoire en 2023. Les commentaires des membres sont attendus au plus tard le 21 juin, comme ceux du secteur Territoire du MRNF.

Participer à la consultation sur des secteurs demandés en acériculture dans la ZEC Jaro (Tous ; 21 juin)

Certains membres se disent surpris de ce changement de position du secteur Faune, déplorent le fait de ne pas avoir été consultés en amont et souhaitent obtenir une copie de ce nouvel avis du MELCCFP. M. Sylvain Lamontagne ne peut diffuser un avis qui ne provient pas de son ministère et invite les membres qui le désirent à contacter directement le secteur Faune. Il mentionne également ne pas avoir fait partie des discussions amenant ce changement de position. Les acériculteurs qui ont fait les demandes pour les secteurs d'intérêt acéricole et les ajustements administratifs concernés par la présente consultation ne sont pas encore informés de cette nouvelle. Si les secteurs sont retenus suite à la consultation et l'analyse du MRNF, les acériculteurs pourront déposer une demande de contingent, car les PPAQ ont réservé un contingent pour les dossiers en suspens avec le MRNF en 2023.

M. Lamontagne poursuit en mentionnant que les acériculteurs qui ont reçu des contingents 2023 doivent maintenant, en collaboration avec un conseiller forestier, préparer et transmettre une proposition de projet réel, détaillé et conforme.

Le guide qui viendrait préciser les critères à prendre en compte pour identifier les peuplements à potentiel acéricole n'est pas encore finalisé. Il a été présenté aux PPAQ et au CIFQ via le comité stratégique, et la direction de l'environnement et de l'aménagement forestier (DAEF) du MRNF est à analyser le tout.

Finalement, un nouveau coordonnateur régional en acériculture a été engagé pour la région 03-12. Il s'agit de M. Jean-Marc Bilodeau.

09 Suivi des PAC non abordés pendant la rencontre**11 h 35 – 11 h 43**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des PAC qui n'ont pas été abordés pendant la rencontre :

- a) PAC sur le nerprun dans la FSL : le rapport et les données d'inventaire ont été remis ;
- b) PAC sur les FHVC : une présentation est prévue à la prochaine TGIRT ;
- c) PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D : la demande de subvention au CRSNG a été soumise la semaine passée. Une réponse est attendue dans le courant du mois de juillet. Mme Amélie Denoncourt mentionne deux modifications à apporter au PAC :
 - La priorité de développement sera mise sur l'outil de visualisation 3D utilisant le moteur de jeux vidéo Unreal Engine, comme il est difficile d'aller chercher des subventions en recherche et développement pour l'utilisation d'ArcGIS Online ;
 - Par conséquent, l'outil sera testé principalement avec les membres de la TGIRT lors de la consultation sur le PAFIO, ou dans des secteurs plus sensibles dans le cadre de la consultation publique.

10 Bilan des objectifs annuels 2023-2024**11 h 43 – 12 h 00**

Mme Amélie Denoncourt fait le point sur l'atteinte des objectifs fixés par la TGIRT pour 2023-2024 :

- Élaborer la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches : fait ; l'objectif est atteint
- Améliorer le niveau de confiance des membres de la TGIRT envers la capacité du processus à influencer les PAFI : le niveau s'est maintenu à 69 % ; l'objectif n'est donc pas atteint
- Élaboration / mise à jour des ententes d'harmonisation : les réflexions ont progressé, mais ce n'est pas complété ; l'objectif est donc en cours
- Élaborer un PAP : il fallait d'abord connaître les critères de sélection des peuplements à potentiel acéricole du ministère pour réactiver le comité de travail ; l'objectif n'est pas atteint pour des raisons hors du contrôle de la TGIRT
- Travailler sur l'enjeu de gestion du réseau routier : le mandat et la composition du comité de travail sur l'amélioration des chemins multiusages prioritaires ont été définis, la proposition de plan de travail est élaborée, il reste à tenir une première rencontre du comité à un moment propice de l'année ; l'objectif est donc en cours
- Commencer le transfert de connaissances sur les changements climatiques : une présentation de Mme Lucie Thibodeau a été faite dans la rencontre d'aujourd'hui ; l'objectif est atteint en début 2024-2025.

Mme Denoncourt demande les impressions des membres sur ce bilan et il en ressort que :

- Les objectifs étaient ambitieux et les choses évoluent lentement ;
- Des opportunités se sont présentées et la TGIRT a travaillé sur d'autres sujets qui n'étaient pas prévus (Nerprun bourdaine, outils de visualisation 3D). Il est quand même important de le mentionner ;
- Pour ce qui est du niveau de confiance des membres envers le processus, l'atelier de discussion prévu en après-midi visera entre autres à étudier pourquoi le niveau de confiance est faible et comment il serait possible de l'améliorer. Certains soulignent qu'il y a une différence entre les perceptions des gens (leur niveau de confiance) et la réalité factuelle (la TGIRT a réellement influencé le contenu des PAFI, comme on a pu le démontrer lors de la rencontre de septembre 2023). D'autres mentionnent que la question qui permet de mesurer le niveau de confiance est peut-être biaisée ou mal ciblée.

11 Atelier pour l'identification des objectifs annuels 2024-2025**13 h 05 – 14 h 55**

Mme Amélie Denoncourt propose aux membres de la TGIRT un atelier participatif et interactif afin d'identifier les objectifs annuels 2024-2025 et de discuter de certains de ces objectifs en petits groupes, avant de faire un retour en grand groupe.

Identification des objectifs annuels 2024-2025

Mme Denoncourt propose une première série d'objectifs. Les membres en discutent et conviennent d'identifier ces objectifs pour 2024-2025 :

- Améliorer le niveau de confiance des membres de la TGIRT vis-à-vis la capacité du processus à influencer les PAFI : Mme Denoncourt tient à cet objectif et espère que les discussions en petits groupes permettront d'identifier des pistes de solutions plus précises ;
- Rédiger une première ébauche des ententes d'harmonisation pour les trois milieux structurés (ébauche de la mise à jour de l'entente d'harmonisation dans le cas du Parc régional du Massif du Sud) ;
- Réactiver le comité de travail sur les enjeux acéricoles et préparer la dernière phase du PAC pour l'inventaire du PAP, SI les critères d'identification des peuplements à potentiel acéricoles sont connus du MRNF ;
- Recenser les initiatives et leurs bases de données en lien avec les chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches, puis convenir de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches, afin de travailler sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires ;
- Continuer à intégrer les changements climatiques dans les enjeux traités par la TGIRT : des objectifs plus spécifiques pourront peut-être être identifiés à la suite des discussions en petits groupes ;

Les membres proposent ces autres objectifs :

- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), divulguer l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns, fournir l'appui au groupe de travail lorsque nécessaire ;
- Travailler sur les peuplements à haute valeur écologique (vieilles cédrières tourbeuses, vieilles forêts à structure complexe et marécages arborés riverains) et culturelle (frênaies noires) : les discussions en petits groupes permettront de préciser l'enjeu et les objectifs à atteindre.

Discussions sur trois des objectifs annuels en petits groupes

Mme Amélie Denoncourt propose de tenir des discussions de 20 minutes en trois petits groupes animés par Mme Lucie Tessier (améliorer le niveau de confiance des membres de la TGIRT envers le processus), M. Jason Lamontagne (changements climatiques) et elle-même (peuplements à haute valeur écologique et culturelle). Les membres auront l'occasion de participer aux trois discussions.

Retour sur les discussions en grand groupe

Les animateurs résument les résultats des discussions tenues en petits groupes.

▪ Changements climatiques

Les préoccupations des membres de la TGIRT en lien avec les impacts des changements climatiques sont :

- Opérations et transport de bois en hiver (sols qui ne gèlent pas autant ou qui dégèlent souvent)
- Durabilité et entretien des infrastructures routières dans un contexte de fortes crues plus fréquentes
- Augmentation des perturbations naturelles et des événements climatiques extrêmes : verglas, canicules, sécheresses, feux de forêt, chablis, etc.
- Réchauffement des milieux aquatiques
- Diminution du niveau des cours d'eau
- Nouvelles maladies et insectes (incluant les tiques)
- Augmentation des espèces compétitrices pour la faune
- Augmentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Perte de valeur écologique si les peuplements ne sont pas assez résilients
- Impacts sur la structure industrielle selon les essences disponibles
- Allongement de la saison de croissance

Les actions déjà prises par les membres de la TGIRT et leurs organisations dans un contexte de changement climatique sont :

- Acquisition et transfert de connaissances
 - Opérations pour lutter et contrôler les EEE
 - Prévention pour les feux de forêt
 - Favorisation de la résilience des peuplements en conservant plus de forêts à structure complexe ou une diversité d'espèces compagnes dans les érablières
 - Développement de « plans climat » dans les MRC
-

Les informations dont les membres de la TGIRT auraient besoin en lien avec les changements climatiques :

- Résultats d'études et de projets de recherche, particulièrement ceux réalisés dans la région
- Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MRNF
- **Niveau de confiance des membres de la TGIRT dans la capacité du processus à influencer les PAFI**

Ce qui amène les membres de la TGIRT à douter :

Processus

- Lourdeur administrative et marge de manœuvre mince, car les actions du MRNF sont encadrées par des règles et contraintes strictes qui découlent, notamment, du calcul du Forestier en Chef (FEC) ;
- TGIRT se situe au mauvais endroit dans le processus, en intervenant après le calcul du FEC ;
- Difficulté de savoir à quel moment intervenir pour influencer les PAFI (impression de souvent « manquer le bateau ») et quelles préoccupations sont légitimes à soulever selon le mandat restreint de la TGIRT ;
- Processus complexes pour des non-forestiers ;
- Variabilité dans l'ouverture du MRNF à intégrer des objectifs locaux d'aménagement (OLA) dans le PAFIT à travers les années.

Aménagement durable des forêts

- Plus grande importance accordée à l'aspect économique malgré la présence de groupes d'intérêt à caractère social ou environnemental à la TGIRT, le MRNF étant un ministère à vocation économique ;
- Le fardeau de la preuve revient aux intervenants de la TGIRT lorsqu'ils réclament des mesures particulières qui vont au-delà du RADF ou des orientations provinciales.

Vision long terme

- Planification à court terme (5 ans) inappropriée pour tenir compte d'objectifs à long terme comme la protection des vieilles forêts ;
- Orientations ministérielles qui changent en fonction du gouvernement élu, aux 4 ans.

Structure MRNF

- Complexité de traitement de certains dossiers et de partage d'information en raison des silos créés au sein du MRNF et au sein du gouvernement (ex : secteur faune qui change de ministère régulièrement) ;
- Prise de décision qui se fait parfois au central, au détriment des particularités régionales.

Les pistes de solution que les membres proposent :

Respect des intérêts divers

- Meilleure compréhension du rôle des participants et leurs divers enjeux et intérêts, ce qui facilite les travaux de la table ;
- Participation du FEC aux rencontres ;
- Travaux de la TGIRT orientés vers des objectifs qui ont le pouvoir d'influencer la planification forestière ;
- Développement d'un zonage en fonction des vocations ;
- Bonification des inventaires du MRNF pour mieux identifier ce qui a une haute valeur culturelle, de conservation ou pour l'industrie ;
- Changement du modèle économique, au lieu de concilier les usages.

Processus

- Création d'un pense-bête pour savoir quand intervenir et comment le faire lors des consultations.

Suivis

- Bonification de la reddition de comptes sur les efforts du MRNF pour intégrer les préoccupations des membres de la TGIRT (ex : bilan annuel des mesures d'harmonisation, présentation des commentaires et des réponses en expliquant pourquoi cela a été accepté ou refusé, etc.) ;
- Structurer le travail de la TGIRT avec des objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel), pour mieux mesurer la progression et motiver les troupes.

Question du sondage

- Modification de la question du sondage, car elle est biaisée et générique. Miser sur le sentiment d'influence des membres de la TGIRT plutôt que le niveau de confiance dans le processus ;
- Évaluation sur une échelle de 1 à 10 pour nuancer les résultats.

▪ **Peuplements à haute valeur écologique et culturelle**

Les membres suggèrent de :

- Considérer les peuplements à haute valeur écologique, culturelle (autant pour la Nation que pour les communautés allochtones) et faunique ;
 - Permettre un découpage plus fin des peuplements (ex : ce n'est pas toujours tout un peuplement qui est propice à l'acériculture, ou pas tout un peuplement qui est propice à la conservation, etc.) ;
 - Identifier les critères qui rendent un peuplement de grand intérêt pour chaque groupe d'intérêt ;
 - De définir ou bonifier les processus méthodologiques pour être en mesure d'identifier ces critères sur le terrain (on pourrait voir par la suite ce qui peut être fait facilement) ;
 - D'envisager un zonage pour permettre une planification à long terme pour les différents groupes d'intérêt ; si des zones sont multiusages, identifier les modalités applicables pour que la conciliation des usages soit possible.
-

Mme Amélie Denoncourt conclue en proposant de peaufiner les objectifs 2024-2025 sélectionnés par les membres de la TGIRT et de faire parvenir une proposition par courriel, pour approbation ultérieure.

Envoyer une proposition d'objectifs annuels 2024-2025 (Amélie Denoncourt ; juin)

12 Adoption du calendrier des prochaines rencontres

14 h 55 – 14 h 58

Mme Amélie Denoncourt propose de prévoir à l'avance les dates des prochaines rencontres pour faciliter la participation des membres aux rencontres.

DEC_2024-06-06_03

Les membres de la TGIRT adoptent le calendrier suivant pour les prochaines rencontres :

- 5 septembre 2024 (déjà prévue)
- 28 novembre 2024
- 13 février 2025 (en ligne)
- 5 juin 2025
- 11 septembre 2025

13 Points d'information

14 h 58 – 15 h 20

a) Groupe de travail sur les Nerpruns

Mme Amélie Denoncourt explique qu'une rencontre du Comité de lutte aux espèces exotiques envahissantes de Chaudière-Appalaches (CLEEECA) a eu lieu le 20 mars. Il a été décidé qu'un Groupe de travail sur les nerpruns soit formé. La première rencontre de ce groupe de travail a eu lieu le 18 avril. La coordination du groupe de travail est assurée par l'AMVAP et le CRECA. L'objectif du groupe de travail est « Établir un plan d'action stratégique permettant au Ministère et aux organismes partenaires de coordonner la lutte au nerprun bourdaine et cathartique en Chaudière-Appalaches ». Le groupe de travail est actuellement en recherche de financement pour élaborer un projet régional (forêt privée et publique).

Mme Véronique Brochu mentionne qu'il y a des discussions en cours concernant une enveloppe budgétaire qui pourrait provenir du MELCCFP pour coordonner des actions (sauf l'arrachage) dans le cadre de la lutte aux plantes exotiques envahissantes (PEE). Il pourrait sans doute y avoir là une opportunité intéressante pour le groupe de travail lorsque ce sera officiel.

b) Dépotoir illicite à St-Cyrille

Mme Geneviève Paré explique que le MRNF a reçu des plaintes de citoyens à St-Cyrille concernant un dépotoir illicite en terre publique. Le Bureau d'écologie appliquée (BEA) a obtenu le mandat d'assurer la surveillance de chantier pour la réhabilitation de ce dépotoir illicite. De la sensibilisation est maintenant nécessaire pour que la réhabilitation perdure dans le temps et que les mauvaises habitudes cessent.

c) Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mme Lucie Tessier mentionne que le rapport synthèse de cette démarche de réflexion est attendu pour la fin juin. Les membres qui ont participé à la Table de réflexion régionale (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) sur l'avenir de la forêt du 29 février prennent un court instant pour partager leurs impressions sur la démarche.

d) Renouvellement du PADF

Mme Lucie Tessier explique que le renouvellement du PADF devrait être annoncé par une lettre officielle aux MRC dans les prochaines semaines. Le contenu du PADF 2024-2027 sera plutôt semblable à la version 2021-2024, à part quelques précisions qui seront apportées pour faciliter l'interprétation. Les montants devraient être assez semblables aussi.

e) Nouveau preneur de cèdre dans la région

M. Martin Paulette explique qu'il a su qu'une nouvelle entreprise utilisait des volumes de cèdre dans la région. Après vérification auprès de M. Sylvain Lamontagne, il s'est avéré qu'il s'agissait de volumes de cèdre qui étaient déjà prévus à la possibilité forestière, mais qui ne trouvaient pas preneurs avant. On discute sur la possibilité de tenir la TGIRT informée de ce genre de changement lorsqu'il s'agit d'essences plus sensibles comme le cèdre.

14 Sondage de satisfaction**15 h 20 – 15 h 25**

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.

Elle mentionne que le sondage a changé, comme il y a maintenant une question exigée par le MRNF à chacune des rencontres. Elle en a profité pour raccourcir le sondage afin de s'en tenir aux questions qui permettaient une compréhension des forces et des faiblesses des rencontres.

15 Fin de la rencontre**15 h 25**

La rencontre se termine à 15 h 25.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 20 MAI 2024 PAR :**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches


COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 5 SEPTEMBRE 2024